



# Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1999

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/26-1999

ISBN 0-660-61038-8



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044

# **Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la période  
se terminant le  
31 mars 1999**

---

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre

## Table des matières

<b>Tableau des principaux engagements en matière de résultats</b> .....	1
<b>Partie I : Message</b> .....	2
<b>Partie II : Aperçu de l'organisme</b> .....	3
Mandat, vision et mission .....	3
Cadre de fonctionnement .....	3
Organisation du Secrétariat .....	4
<b>Partie III : Rendement de l'organisme</b> .....	6
Attentes en matière de rendement .....	6
Présentation des renseignements financiers .....	6
Réalizations de l'organisme en matière de rendement .....	6
Statistiques sur les conférences en 1998-1999 .....	8
Services d'information(SI) .....	9
<b>Partie IV : Groupement des rapports</b> .....	10
État de préparation à l'an 2000 .....	10
Rapports prévus par la loi et autres rapports ministériels .....	10
<b>Partie V : Renseignements financiers</b> .....	11
Aperçu du rendement financier .....	11
Tableaux financiers récapitulatifs .....	11
Tableaux financiers inclus .....	11
Tableau 1 - Besoins financiers par autorisation .....	12
Tableau 2 - Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles .....	12
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles de l'organisme .....	13
Tableau 7 - Recettes non disponibles .....	13
Tableau 7(a) - Contributions provinciales au budget du SCIC .....	14
<b>Partie VI : Autres renseignements</b> .....	15
Annexe 1 : Conférences d'après le lieu, le genre et le niveau .....	16
Annexe 2 : Nombre de conférences par région .....	17
Annexe 3 : Réunions intergouvernementales - Ventilation par secteur .....	18
Annexe 4 : Documents de conférences codés, catalogués et distribués .....	19

## Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)		
pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisation signalée à la (aux) :
dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services de soutien administratif spécialisés et impartiaux pour des conférences intergouvernementales de niveau supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● pages 6 et 7</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● page 7</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● pages 7 et 8</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● page 8</li> </ul>

## **Partie I : Message**

Les Premiers ministres fédéral et provinciaux ont créé le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) afin que celui-ci fournisse des services administratifs à des conférences intergouvernementales de niveau supérieur. Les réunions en question sont un élément dynamique fondamental pour gérer la fédération canadienne. Elles constituent en effet des tribunes où les gouvernements discutent de questions d'intérêt commun et coordonnent leurs divers programmes et politiques.

En 1998-1999, le Secrétariat a servi 100 conférences, soit plus qu'au cours de n'importe quel des cinq derniers exercices. Du nombre total de réunions, 5 se situaient au niveau des Premiers ministres. Parmi ces dernières, on comptait la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada tenue en juin 1998, la Conférence 1998 des Premiers ministres de l'Ouest, la 39<sup>e</sup> Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux qui a eu lieu à Saskatoon en août, et la Réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres qui s'est déroulée à Ottawa en février 1999.

Le SCIC a en outre été appelé à servir 16 réunions de ministres ou de sous-ministres dans le contexte de la démarche relative à l'Entente-cadre sur l'union sociale, secteur dans lequel l'activité a vraiment été très intense. L'organisme a en outre fourni pour la première fois des services aux secteurs suivants : les ministres responsables des affaires francophones, les secrétaires des conseils du trésor ou des conseils de gestion, et les ministres des Pêches de l'Atlantique.

En août 1998, l'organisme emménageait dans des nouveaux locaux au 222, rue Queen à Ottawa. Le vaste processus de planification stratégique auquel le SCIC s'est livré avec l'aide de Conseils et vérification Canada a également pris fin en août. Cet aboutissement a marqué pour le Secrétariat le début d'une nouvelle ère au cours de laquelle l'organisme sera mieux préparé à relever les nombreux défis futurs. Dans la foulée du processus, la structure du SCIC a été simplifiée, ce qui a favorisé une plus grande uniformité au chapitre de la prestation de nos services. Par ailleurs, nous avons accordé beaucoup d'attention aux préparatifs en vue du passage à l'an 2000 et je suis heureux de pouvoir affirmer que le SCIC est tout à fait prêt.

Le site Web du SCIC en est à sa deuxième année de fonctionnement. Il fournit bien sûr des renseignements fondamentaux sur le SCIC et ses services, mais son but premier consiste à rendre disponibles, aux secteurs public et privé, les communiqués que produisent les diverses conférences servies par notre organisation dès que les communiqués en question émanent de la conférence. Au cours de l'exercice 1998-1999, notre site Web a été consulté 528 544 fois. Vous pouvez visiter notre site à l'adresse suivante : <http://www.scics.gc.ca>.

Stuart MacKinnon  
Secrétaire, Conférences intergouvernementales canadiennes

## **Partie II : Aperçu de l'organisme**

### **Mandat, vision et mission**

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat consiste essentiellement à exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles conférences. L'objectif du programme est de libérer les ministères clients, dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue des conférences en question afin de leur permettre de se concentrer sur les questions de fond. Le Secrétariat fournit ses services non seulement à des réunions fédérales-provinciales-territoriales, mais aussi à des réunions provinciales-territoriales.

Au nombre des services offerts par le SCIC figurent l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; la rédaction de comptes rendus des travaux; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique; et la prestation de services de secrétariat. En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements.

### **Cadre de fonctionnement**

#### **Position au sein du gouvernement**

Même s'il a été désigné ministère fédéral aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Secrétariat est en réalité un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget (voir le Tableau financier 7a) et son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. L'organisation compte en ce moment 30 postes équivalant à temps plein, dont 8 sont occupés par des employés provinciaux. Chaque année, le Secrétaire fait rapport à tous les gouvernements. De hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs Premiers ministres respectifs passent en revue les activités du SCIC. Ce dernier relève du Parlement par le truchement du Premier ministre du Canada.

#### **Objectifs et priorités stratégiques**

Le SCIC fournit des services d'administration et de soutien aux réunions des Premiers ministres ainsi qu'à des réunions de ministres et de sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux ou provinciaux-territoriaux.

## Défis

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales. L'organisme est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée.** Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours de l'exercice 1999-2000. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec un quelconque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant le prochain exercice pour les raisons suivantes :

- o lorsqu'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- o lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

Pour bien illustrer la situation, signalons qu'au cours de l'exercice 1998-1999, des ministres et des sous-ministres se sont réunis 16 fois dans le cadre de la démarche reliée à l'Entente-cadre sur l'union sociale. Les Premiers ministres ont signé l'entente en question à la réunion tenue en février 1999.

En 1998-1999, on a obtenu des ressources financières additionnelles de 700 000 \$ pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement de l'activité sur le plan des conférences.

## Organisation du Secrétariat

### Secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

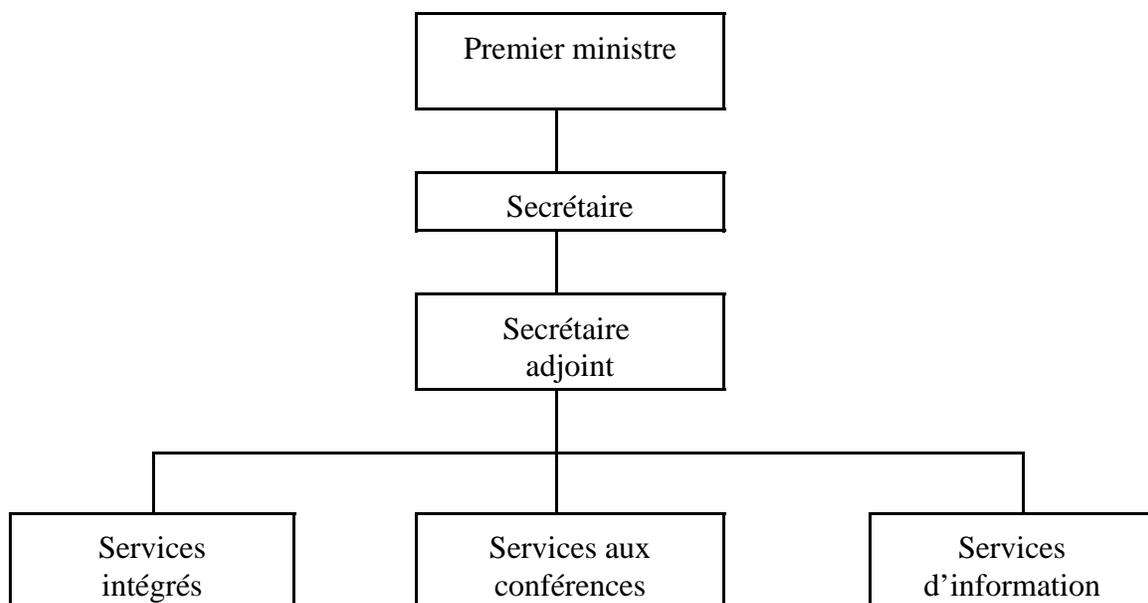
## Organisation

De ses bureaux à Ottawa, le SCIC assure des services de conférences partout au pays où se tiennent des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire, qui est le principal dirigeant, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des Premiers ministres provinciaux. L'organisation rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

L'organisation comporte les sous-activités suivantes :

- o Les Services aux conférences qui consistent en quatre équipes organisées de manière à fournir des services d'administration, de soutien et d'aide technique aux différentes réunions intergouvernementales dans l'ensemble du Canada;
- o Les Services d'information (SI) qui voient au contrôle des documents et à la gestion des dossiers des conférences servies, aux services de consultation de la documentation publique des conférences, et au maintien d'archives intergouvernementales à l'usage des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils fournissent en outre au SCIC un soutien en matière de technologie de l'information et s'occupent de gérer le site Web du Secrétariat;
- o Les Services intégrés qui assurent au Secrétariat un soutien touchant les finances, le personnel et l'administration.

## Organigramme



## **Partie III : Rendement de l'organisme**

### **A. Attentes en matière de rendement**

Le SCIC doit être en mesure de continuer à fournir des services de conférences de grande qualité alors que l'on assiste à une évolution rapide sur le plan technologique et à une diminution des ressources financières. Une attention particulière sera accordée à l'adaptation et à l'exploitation de la technologie de pointe pour la gestion des communications et de l'information en vue d'assurer la prestation de services aux conférences.

### **B. Présentation des renseignements financiers**

#### **Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes**

Dépenses prévues	3 074 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>3 912 787</i>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 833 403</b>

### **C. Réalisations de l'organisme en matière de rendement**

#### ***La prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût***

À l'issue d'une étude vaste et complète de ses opérations, effectuée par le truchement d'un exercice de planification stratégique, le Secrétariat a non seulement simplifié sa structure, mais aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques et des méthodes souples et innovatrices destinées à améliorer la prestation de services aux clients.

Depuis plusieurs années, les coûts d'exploitation ne cessent de croître, la technologie évolue rapidement et les budgets diminuent. Le Secrétariat a donc été obligé de revoir sa méthode d'exécution du programme de soutien aux conférences pour essayer de réduire ses frais tout en continuant d'offrir des services de qualité. Le SCIC offre maintenant un grand nombre de services distincts de sorte que, si nécessaire, son apport puisse être ajusté en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe client, voire de chaque conférence. Les plus importantes économies pour l'organisation, et en fin de compte pour le contribuable, ont été obtenues grâce aux deux éléments suivants : premièrement, la réservation à l'avance de billets d'avion combinée avec des déplacements par avion les fins de semaine lorsque les économies le justifient; et, deuxièmement, l'achat ou la location à long terme d'appareils pour les conférences.

En raison du grand nombre de conférences qu'il sert chaque année, le Secrétariat bénéficie toujours de prix préférentiels, par exemple pour l'acquisition d'équipement d'interprétation, d'appareils audiovisuels et de services de techniciens, ainsi que pour la location de photocopieurs. Dans un

effort visant à réduire les dépenses rattachées aux traitements et aux avantages sociaux, l'organisation a en outre éliminé ou laissé temporairement vacants certains postes. Par ailleurs, la durée normale des affectations des employés détachés par des gouvernements provinciaux a été prolongée d'une année, ce qui réduit les frais de réinstallation.

### ***La capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai***

Le Secrétariat est habituellement informé de la tenue d'une conférence quelque deux ou trois mois à l'avance. Des communications améliorées et plus fréquentes avec les clients ont récemment permis à l'organisation de pouvoir compter sur des périodes de planification encore plus longues. Néanmoins, grâce à la compétence et à l'esprit d'initiative de son personnel, le Secrétariat est parvenu à répondre à des demandes dans des délais beaucoup plus courts qui, dans certains cas, ne dépassaient pas une ou deux semaines. La démonstration de cette capacité a été frappante lors de la récente ronde de réunions se rapportant à l'Entente-cadre sur l'union sociale. En outre, les excellents rapports que le Secrétariat a établi avec de nombreux fournisseurs au fil des ans se traduisent par des réactions extrêmement rapides lorsque le besoin s'en fait sentir et permettent habituellement d'éviter les frais supplémentaires qui sont souvent prévus pour les urgences.

### ***Des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences***

Le Secrétariat reçoit régulièrement, de la part de présidents, d'hôtes et d'organiseurs des conférences, des lettres qui font l'éloge de l'organisme et de son personnel pour leur compétence, leur professionnalisme et la qualité des services fournis. Cette rétroaction constitue un instrument fondamental pour évaluer le degré de satisfaction des clients et cerner les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Nous citons ci-dessous certaines lettres reçues au cours de la dernière année :

***Permettez-moi de vous offrir mes sincères félicitations et mes profonds remerciements pour votre excellent travail lors de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.***

**Camille H. Thériault  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

***(traduction) Je vous remercie, vous et votre personnel, pour l'excellente prestation de services assurée par le SCIC à la Conférence ministérielle sur les affaires francophones. L'attention accordée par le SCIC aux détails a eu des effets bénéfiques tant au stade de planification qu'au cours de la conférence proprement dite.***

**Ron Janusaitis, directeur  
Bureau des services en français  
Gouvernement du Yukon**

***(traduction) Je vous remercie, vous et votre personnel, d'avoir contribué à faire de la Conférence des ministres sur l'aide financière en cas de catastrophe un***

*événement mémorable. J'ai apprécié votre engagement et votre détermination à couronner la conférence de succès et je vous en félicite.*

**Franklin P. Pitura**  
**Ministre des Services du gouvernement**  
**Gouvernement du Manitoba**

Les séances de réflexion qui suivent une conférence et, à plus forte raison, les réunions plus complexes, constituent un élément capital de notre méthode de fonctionnement. Elles nous permettent en effet d'évaluer convenablement le rendement du Secrétariat, de discuter des difficultés rencontrées et d'examiner diverses possibilités ou mesures correctrices pour l'avenir.

#### ***Des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie***

La clientèle du Secrétariat provient de 13 gouvernements (14 depuis le 1<sup>er</sup> avril) et de plus de 26 secteurs d'activité gouvernementale. Pour cette raison, nous nous efforçons de munir nos employés d'outils qui leur donneront le plus de souplesse possible et qui faciliteront la compatibilité avec la technologie employée par les divers gouvernements. Qu'ils soient portatifs ou de bureau, les ordinateurs Pentium multimédia, équipés du plus récent ensemble complet d'applications pour le traitement de texte, le tableur, la base de données et les communications, constituent l'outil de travail ordinaire de notre personnel tant sur les lieux des conférences qu'à nos bureaux principaux.

Pendant la dernière année, le SCIC a effectué divers changements pour mettre les plus récentes innovations technologiques au service de son personnel et de ses clients. Non seulement a-t-on substitué à Banyan VINES la version plus perfectionnée Windows NT aux fins du réseau interne, mais on a en outre mis en place un nouveau serveur de communications qui permet d'établir rapidement et de manière fiable des liaisons simultanées entre divers endroits où se tiennent les conférences au Canada et notre bureau principal.

Le système de messages électroniques conçu pour les conférences de niveau supérieur a obtenu beaucoup de succès. Nous élaborons en ce moment des plans pour offrir ce service à la plupart des réunions ministérielles où les installations se prêteraient à l'installation des câbles nécessaires.

Depuis sa création en 1997, le site Web du Secrétariat est très populaire et, en 1998-1999, il a fait l'objet de 528 544 consultations. On découvre bien sûr dans ce site des renseignements fondamentaux sur le SCIC et ses activités, mais il est encore plus important d'y trouver les communiqués rendus publics dès que prend fin chaque conférence majeure que sert le Secrétariat. Notre site Web est à l'adresse suivante : <http://www.scics.gc.ca>

#### **D. Statistiques sur les conférences en 1998-1999**

Le Secrétariat a été très occupé au cours de l'année financière 1998-1999 puisqu'il a servi en tout 100 conférences, soit 31 % de plus que la moyenne annuelle de 76 conférences sur une période de dix ans. Cet accroissement d'activité s'est surtout fait sentir en septembre et en octobre 1998 ainsi qu'en

février 1999. En effet, au cours de ces mois, le nombre de conférences servies a été respectivement de 22 (alors que la moyenne annuelle sur dix ans est de 11), 11 (alors que la moyenne annuelle sur dix ans est de 7) et 12 (alors que la moyenne annuelle sur dix ans est de 5).

Au cours du même exercice, le Secrétariat a fourni des services à cinq réunions de Premiers ministres:

- la conférence des Premiers ministres de l'Est du Canada et des Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre, tenue du 7 au 9 juin à Fredericton au Nouveau-Brunswick;
- la Conférence des Premiers ministres de l'Ouest en 1998, qui s'est déroulée du 2 au 4 juillet à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest;
- la 39<sup>e</sup> Conférence annuelle des Premiers ministres, qui a eu lieu du 5 au 7 août à Saskatoon en Saskatchewan;
- la Réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres, tenue le 4 février 1999 à Ottawa;
- la Réunion des Premiers ministres provinciaux et des leaders des territoires avec les dirigeants des organisations autochtones nationales, à Regina en Saskatchewan le 22 mars 1999.

Comme le révèle l'annexe 1, le Secrétariat a fourni ses services à 52 conférences ministérielles et à 43 conférences de sous-ministres (soit respectivement 52 % et 43 % de toutes les réunions servies en 1998-1999).

Une ventilation par région des conférences servies par le SCIC en 1998-1999 (voir l'annexe 2), donne 38 conférences (38 % du total) dans les provinces de l'Ouest, 17 (17 %) dans la région de l'Atlantique, 33 en Ontario, 7 au Québec et 5 dans les territoires.

Comme on peut le voir à l'annexe 3, le secteur des ressources humaines et celui des services sociaux ont été les plus actifs pour ce qui est du nombre de conférences pour lesquelles on a fait appel aux services du SCIC en 1998-1999. Par exemple, 17 réunions se rapportaient à l'Entente-cadre sur l'union sociale. Ensemble, ces deux groupes ont compté pour 29 % de toutes les réunions dont le Secrétariat s'est occupé.

## **E. Services d'information (SI)**

La collection unique des SI, qui remonte à 1973, comporte plus de 28 000 documents assortis ou non d'une cote de sécurité (voir l'annexe 4), et elle s'étend à tous les secteurs qui font l'objet de conférences intergouvernementales. Au cours de l'exercice 1998-1999, 1 378 nouveaux documents s'y sont ajoutés. Les SI existent d'abord et avant tout pour les gouvernements. Néanmoins, le grand public peut aussi, sur demande, avoir accès aux documents non cotés.

## **Partie IV : Groupement des rapports**

### **État de préparation à l'an 2000**

Notre organisation a veillé à se préparer au passage à l'an 2000. Les ordinateurs, portatifs et de bureau sont des Pentium adaptés. Nous avons également adoptés des versions améliorées pour notre éventail de logiciels de traitement de texte et d'applications relatives à la présentation, à la base de données, au tableur et aux communications. Le Secrétariat est donc prêt pour l'an 2000.

### **Rapports prévus par la loi et autres rapports ministériels**

Rapport aux gouvernements, 1997-1998

## **Partie V : Renseignements financiers**

### **V.1 Aperçu du rendement financier**

Le SCIC a commencé l'année avec des autorisations de 3,1 millions de dollars. Un budget supplémentaire des dépenses de 0,8 millions de dollars a par la suite été approuvé pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement du nombre de conférences et des nouvelles conventions collectives négociées. Les autorisations totales ont donc augmenté à 3,9 millions de dollars. En 1998-1999, le Secrétariat a dépensé 3,8 millions de dollars ou 98 % de ses autorisations totales.

Au cours de l'année en question, le coût net du programme du SCIC s'est élevé à 2,9 millions de dollars (Tableau financier 2), soit environ 0,09 dollars pour chaque citoyen canadien. Le coût d'un organisme intergouvernemental neutre soucieux de servir des réunions intergouvernementales de niveau supérieur dans pratiquement tous les secteurs de l'activité gouvernementale est donc modeste comparativement aux frais qu'entraînerait, en son absence, la création d'une multitude de secrétariats.

### **V.2 Tableaux financiers récapitulatifs**

Les tableaux en question présentent des renseignements de trois ordres qui se rapportent aux éléments suivants :

- les plans au début de l'année (dépenses prévues);
- les dépenses additionnelles que le Parlement a jugé bon d'autoriser compte tenu de l'évolution des priorités et de facteurs imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (en 1998-1999).

### **V.3 Tableaux financiers inclus :**

Le SCIC est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité. Par conséquent, seuls les tableaux financiers suivants sont pertinents dans son cas :

Tableau 1 :	Besoins financiers par autorisation
Tableau 2 :	Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles
Tableau 3 :	Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles de l'organisme
Tableau 7 :	Recettes non disponibles
Tableau 7(a):	Contributions provinciales au budget du SCIC

## Tableau financier 1

<b>Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)</b>				
		<b>1998-1999</b>		
<b>Crédit</b>		<b>Dépenses prévues</b>	<b>Autorisations totales<sup>1</sup></b>	<b>Dépenses réelles</b>
<b>Nom du programme</b>				
10	Dépenses du programme	2,8	3,6	3,5
(L)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,3	0,3	0,3
<b>Total pour l'organisme</b>		<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>

<sup>1</sup> Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

## Tableau financier 2

<b>Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)</b>				
		<b>1998-1999</b>		
<b>Secteurs d'activité</b>		<b>Dépenses prévues</b>	<b>Total des autorisations</b>	<b>Dépenses réelles</b>
<b>ETP</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Capital</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Subventions et contributions votées</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total provisoire des dépenses brutes votées</b>		<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Subventions et contributions législatives</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des dépenses brutes</b>		<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Moins :</b>				
<b>Recettes disponibles</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des dépenses nettes</b>		<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>				
<b>Recettes non disponibles</b>		<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>		<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>Coût net du programme</b>		<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>

**Tableau financier 3**

<b>Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme (en millions de dollars)</b>					
	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-1999		
			Dépenses prévues	Total <sup>1</sup> des autorisations	Dépenses réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	3,0	3,1	3,1	3,9	3,8
<b>Total</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>
<sup>1</sup> Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.					

**Tableau Financier 7**

<b>Recettes non disponibles (en millions de dollars)</b>					
	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999		Recettes réelles
			Recettes prévues	Autorisations totales	
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes <sup>1</sup>	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<sup>1</sup> Contributions provinciales au budget du SCIC (voir le Tableau financier 7(a) pour la ventilation).					

**Tableau financier 7(a) - Contributions provinciales au budget du SCIC (en milliers de dollars)**

Population selon le recensement de 1991		1998-1999								1999-2000		
		Budget principal des dépenses			Contribution reçue					À refêter dans la prochaine facture		
	%	Montant <sup>2</sup> partagé	Ajustement budgétaire 1997-1998	Contri- bution prévue <sup>3</sup>	Montant <sup>2</sup> partagé	Plus: Ajustement budgétaire 1997-1998 <sup>4</sup>	Moins : Crédit d' excédent en 1997-1998 <sup>5</sup>	Total facturé	Contri- bution réelle	Ajustement <sup>6</sup> budgétaire 1998-1999	CAPAFE <sup>7</sup> 1 997-1998	Total
Total, Budget/ <i>Dépenses</i>		3 374,0	300,0	3 074,0		279,0				735,2	(23,8)	711,4
Moins : contribution fédérale <sup>1</sup>		1 861,0	150,0	2 445,9		139,5				367,6	(20,9)	346,7
Contribution provinciale totale		1 213,0	150,0	928,1		139,5				367,6	(2,9)	364,7
Terre-Neuve	2,1	25,5	3,1	28,6	25,5	3,0	0,0	28,5	28,5	7,7	(0,3)	7,4
Nouvelle-Écosse	3,3	40,0	5,0	45,0	40,0	4,6	0,0	44,6	44,6	12,1	(0,4)	11,7
Nouveau-Brunswick	2,7	32,7	4,1	36,8	32,7	3,8	0,0	36,5	36,5	9,9	(0,3)	9,6
Île-du-Prince-Édouard	0,5	6,1	0,7	6,8	6,1	0,7	0,0	6,8	6,8	1,9	(0,1)	1,8
Québec	25,3	306,9	37,9	131,3	306,9	35,3	0,0	342,2	131,3	93,0	0	93,0
Ontario	37,1	450,0	55,7	355,6	450,0	51,7	0,0	501,7	355,6	136,4	0	136,4
Manitoba <sup>8</sup>	4,0	48,5	6,0	20,0	48,5	5,6	0,0	54,1	40,0	14,7	0	14,7
Saskatchewan	3,6	43,7	5,4	49,1	43,7	5,0	0,0	48,7	48,7	13,2	(0,4)	12,8
Alberta	9,3	112,8	14,0	90,0	112,8	12,9	0,0	125,7	125,7	34,2	0	34,2
Colombie-Britannique	12,1	146,8	18,1	164,9	146,8	16,9	(0,1)	163,6	136,0	44,5	(1,4)	43,1
Total	100,0	1 213,0	150,0	928,1	1 213,0	139,5	(0,1)	1 352,4	953,7	367,6	(2,9)	364,7

**Notes:**

<sup>1</sup> La contribution fédérale comprend 50% du budget de fonctionnement/*des dépenses* plus les régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires, le capital et le manque à gagner découlant de contributions provinciales partielles ou non réglées.

<sup>2</sup> Les quote-parts provinciales sont calculées en fonction du nombre d'habitants, d'après les données du recensement de 1991.

<sup>3</sup> Le gouvernement fédéral comble automatiquement le manque à gagner imputable à des contributions provinciales partielles ou non réglées.

<sup>4</sup> Le Secrétariat a obtenu un budget supplémentaire de 300 000 \$ en 1997-1998. De ce montant, 279 000 \$ ont été dépensés et la moitié de cette somme a donc été facturée aux provinces.

<sup>5</sup> Le crédit est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 1997-1998.

<sup>6</sup> L'ajustement budgétaire est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 1998-1999.

<sup>7</sup> Surestimation des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE).

<sup>8</sup> Comprend la contribution du Manitoba pour les années 1997-1998 et 1998-1999 au montant de 20 000 \$ pour chacune.

## **V1           Autres renseignements**

### **Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires**

André M. McArdle, secrétaire adjoint

Téléphone : (613) 995-2345

Courrier électronique :  
X400:/C=CA/A=GOVMT.CANADA/P=GC+SCICS/N=Andre McArdle

Internet : Andre.McArdle@scics.x400.gc.ca

# Annexe 1 : CONFÉRENCES D'APRÈS LE LIEU, LE GENRE ET LE NIVEAU

## Exercice 1998 - 1999

	FÉDÉRALES-PROVINCIALES TERRITORIALES			PROVINCIALES-TERRITORIALES			TOTAL <sup>3</sup>		
	Premiers ministres	Ministres	Sous-ministres	Premiers ministres	Ministres	Sous-ministres	p.m.	min.	s.-m.
Ontario <sup>1</sup>	1	8	18	0	4	2	p.m.	1	33
							min.	12	
							s.-m.	20	
Québec <sup>2</sup>	0	1	2	0	2	2	p.m.	0	7
							min.	3	
							s.-m.	4	
Nouvelle-Écosse	0	3	2	0	2	1	p.m.	0	8
							min.	5	
							s.-m.	3	
Nouveau-Brunswick	0	1	0	1	0	0	p.m.	1	2
							min.	1	
							s.-m.	0	
Manitoba	0	1	2	0	3	1	p.m.	0	7
							min.	4	
							s.-m.	3	
Colombie-Britannique	0	8	4	0	2	1	p.m.	0	15
							min.	10	
							s.-m.	5	
Île-du-Prince-Édouard	0	1	0	0	0	0	p.m.	0	1
							min.	1	
							s.-m.	0	
Saskatchewan	0	3	3	2	2	0	p.m.	2	10
							min.	5	
							s.-m.	3	
Alberta	0	4	1	0	1	0	p.m.	0	6
							min.	5	
							s.-m.	1	
Terre-Neuve et Labrador	0	1	2	0	2	1	p.m.	0	6
							min.	3	
							s.-m.	3	
Yukon / T.N.-O.	0	3	1	1	0	0	p.m.	1	5
							min.	3	
							s.-m.	1	
<b>TOTAL PAR GENRE ET NIVEAU</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	p.m.	<b>5</b>	<b>100</b>
							min.	<b>52</b>	
							s.-m.	<b>43</b>	
<b>TOTAL PAR GENRE</b>		<b>70</b>			<b>30</b>			<b>100</b>	

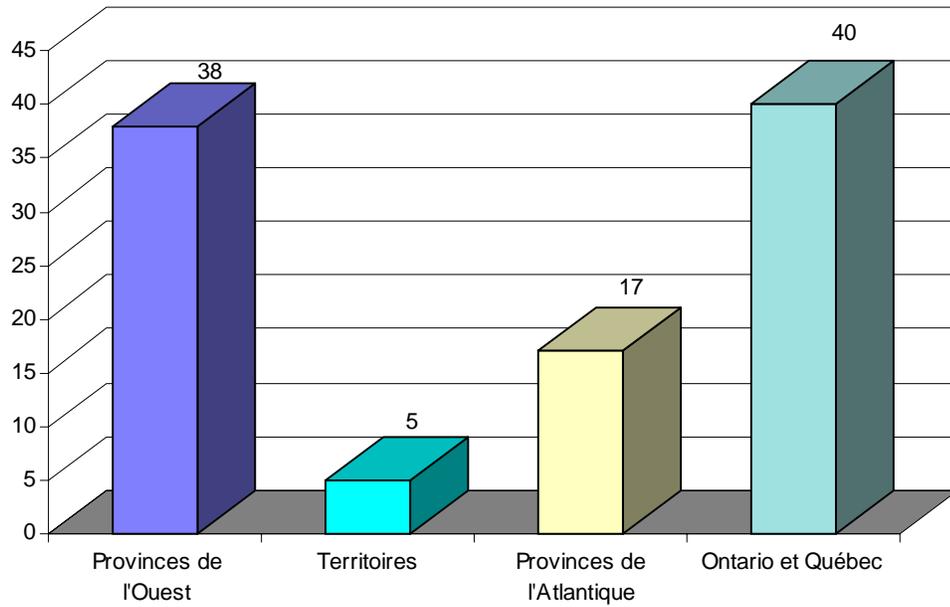
<sup>1</sup> Y compris 9 conférences dans la région de la capitale nationale.

<sup>2</sup> Y compris 1 conférence dans la région de la capitale nationale.

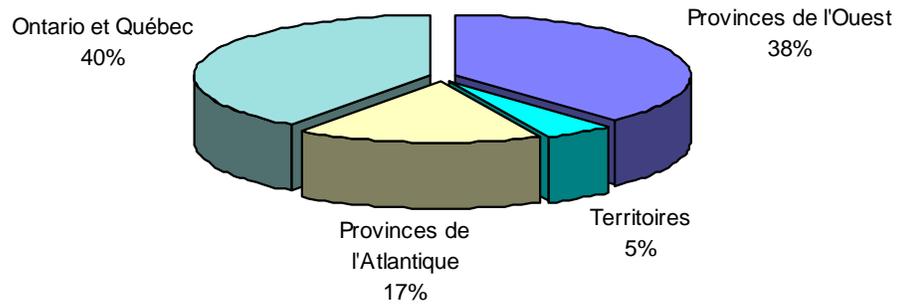
<sup>3</sup> p.m. = premiers ministres, min. = ministres, s.-m. = sous-ministres

**Annexe 2 :**

**CONFÉRENCES 1998-1999**  
NOMBRE DE CONFÉRENCES PAR RÉGION



**POURCENTAGE DE CONFÉRENCES PAR RÉGION**



### Annexe 3 : Réunions intergouvernementales - Ventilation par secteur, 1994-1995 à 1998-1999

	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Administrations locales	1	1	1	1	2
Affaires autochtones	3	2	1	-	3
Affaires intergouvernementales	4	6	4	3	2
Agriculture	3	2	2	2	3
Citoyenneté et immigration	-	-	-	2	1
Commerce	-	1	1	3	6
Condition féminine	6	2	2	1	1
Économie	-	1	-	-	-
Éducation	7	7	3	2	4
Environnement	6	7	10	6	9
Finances	1	2	-	-	-
Habitation	-	-	-	2	3
Industrie	4	2	3	1	-
Justice et solliciteur général	4	3	7	3	4
Patrimoine	4	2	3	1	-
Pêches	5	2	2	2	4
Protection civile	2	-	-	-	2
Ressources naturelles	6	4	5	5	5
Ressources humaines et services sociaux	21	15	14	6	4
Santé	8	11	8	6	7
Sports et loisirs	7	5	-	-	5
Transports	5	5	3	1	4
Travaux publics	2	1	1	-	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>81</b>	<b>70</b>	<b>47</b>	<b>70</b>

#### **Annexe 4 : Documents de conférences codés, catalogués et distribués**

	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1996-1997</b>
<b>Nombre de nouveaux documents de conférences reçus</b>	1 378	1 231	866
<b>Total des documents en archives -</b>	28 339	27 152	25 921
<b>Nombre de demandes distinctes de documents reçues et traitées par le SCIC -</b>	250	202	146

•